

DEPARTEMENT DU NORD

République Française

ARRONDISSEMENT d'AVESNES-SUR-HELPE

Liberté-égalité-fraternité

CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE SARS-POTERIES

ARRETE DU MAIRE
PORTANT MODIFICATION D'UNE AUTORISATION
DE STATIONNEMENT D'UN TAXI
Changement de véhicule

La Maire de la Commune de SARS-POTERIES,

VU les articles L2212-1, L2212-2, L2213-3 et L2213-6 du code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

VU les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants et R 3121-1 et suivants du code des transports,

VU l'arrêté préfectoral modifié du 08 juillet 2010, réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

VU l'arrêté préfectoral, portant renouvellement de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise,

VU l'arrêté municipal du 06 juin 2016 réglementant le stationnement des taxis dans la commune,

Vu l'arrêté municipal du 21 septembre 2017 portant autorisation de stationnement sur le territoire communal à Monsieur Brahim BEN GHALEM.)

Vu le certificat d'immatriculation du nouveau véhicule en date du 23 novembre 2023.

ARRETE

Article 1 - Monsieur Brahim BEN GHALEM gérant de la SARL BG TAXI, né le 08 février 1987 à Maubeuge (Nord), domicilié à Maubeuge (Nord) 4 rue Georges Sand, est autorisé à faire stationner sur le territoire de la commune un véhicule taxi de marque RENAULT, immatriculé GS-515-PC (n° de stationnement : 1 - emplacement : parking de la mairie, rue Jean Jaurès) en attente de clientèle et destiné au transport particulier des personnes, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 - Tout changement d'adresse ou de véhicule doit être immédiatement signalé à la Mairie afin que l'autorisation de stationnement soit modifiée en conséquence.

Article 3 - Madame la maire de SARS-POTERIES est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Nord et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solre-le-Château.

Fait à Sars-Poteries, le 24 novembre 2023.

La Maire,

Sandra BROGNET.